ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

construction aéronautique

Question écrite n° 43948

Texte de la question

M. Jean-Marc Ayrault souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la défense sur les conséquences du changement intervenu au sein du capital de la Snecma. L'établissement de Meudon-la-Forêt a connu une importante réorganisation suite au rachat par Snecma de son précédent propriétaire, Hurel-Hispano, en 2000. L'ouverture de capital de la Snecma, ainsi que l'introduction de la société au premier marché suscitent des craintes parmi les organisations représentatives. Ces craintes sont une conséquence directe du choix fait par le Gouvernement de se désinvestir de la Snecma. Il souhaite donc connaître la position officielle du Gouvernement sur l'avenir du site de Meudon-la-Forêt.

Texte de la réponse

Le groupe Snecma, spécialisé dans le domaine de l'industrie aéronautique et spatiale, est organisé en deux branches d'activités complémentaires, propulsion et équipements, auxquelles les sociétés du groupe sont rattachées en fonction de leur métier principal. Par des rachats successifs, notamment celui du groupe Hurel-Dubois en 2000, suivis d'une réorganisation juridique et industrielle, la direction de Snecma a travaillé au développement de la branche équipements par la consolidation d'un pôle de nacelles et inverseurs de poussée destinés aux moteurs d'avion. Cette consolidation, apparue indispensable afin de permettre à Snecma de faire face à des enjeux multiples comme celui du programme avion de très grande capacité Airbus A 380, s'est traduite par la création, en 2001, de la société Hurel-Hispano, née du rapprochement entre Hurel-Dubois et Hispano-Suiza Aérostructures. Au sein d'Hurel-Hispano, l'établissement de Meudon-la-Forêt, anciennement rattaché au groupe Hurel-Dubois, assure maintenant le pilotage des activités dans le domaine de l'aviation régionale et d'affaires ainsi que des activités de services aux clients. Dans cette optique, les activités traditionnelles de production de l'établissement sont pour partie remplacées progressivement par des activités d'intégration et de services menées au profit de l'ensemble de la société Hurel-Hispano. La ministre de la défense, à l'écoute des inquiétudes exprimées par le personnel du site de Meudon-la-Forêt relatives au devenir de cet établissement, a demandé au directeur de la coopération et des affaires industrielles à la délégation générale pour l'armement de recevoir des représentants syndicaux de l'établissement. La réunion, qui s'est déroulée le 26 mars dernier, a été l'occasion pour le ministère de la défense de préciser à la délégation syndicale du site de Meudon-la-Forêt que le plan de charge de cet établissement restait stable et que les orientations prises par le groupe Snecma permettaient de préserver l'emploi, voire de renforcer l'emploi de haut niveau sur ce site. Dans un contexte favorable pour le secteur industriel de l'aéronautique, la mise sur le marché d'une partie du capital détenu par l'État offre au groupe de nouvelles perspectives devant lui permettre de poursuivre son développement industriel et d'envisager des opérations stratégiques importantes hors du territoire national, tout particulièrement en Europe. Cette opération devrait ainsi avoir des retombées extrêmement positives pour l'ensemble des sociétés de Snecma, notamment pour Hurel-Hispano, leader européen sur le marché des nacelles, et son établissement de Meudon-la-Forêt.

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE43948

Auteur : M. Jean-Marc Ayrault
Circonscription : Loire-Atlantique (3e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43948
Rubrique : Industrie
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 juillet 2004, page 5427
Réponse publiée le : 7 septembre 2004, page 7005